

12.12.2019 - 10:15 Uhr

Favoriser le bien-être animal - nouveau rapport annuel sur la protection des animaux dans l'industrie pharmaceutique

Bâle (ots) -

Pour améliorer régulièrement les conditions de l'expérimentation animale et encourager la protection des animaux de laboratoire, l'industrie pharmaceutique suisse pratiquant la recherche a adopté en 2010 une charte de protection des animaux. Dans le rapport annuel publié aujourd'hui, les entreprises membres d'Interpharma informent sur des projets de recherche concrets dans le domaine des 3R (Reduce, Replace, Refine) et des méthodes de substitution ainsi que sur les progrès accomplis pour le bien des animaux.

En Suisse, l'industrie pharmaceutique pratiquant la recherche se conforme à l'une des législations de protection des animaux les plus sévères au monde. Conscientes de leurs responsabilités, les entreprises membres d'Interpharma s'efforcent, par des projets concrets, de faire progresser les normes déjà élevées et de mettre en oeuvre des améliorations à l'échelle mondiale sur la base de la charte en dix points adoptée en 2010.

Le long chemin vers un médicament

Un médicament nécessite des années de travail de précision et de connaissances interdisciplinaires. Pour obtenir le droit de tester une nouvelle substance active chez l'être humain dans le cadre d'un essai clinique et en garantir la sécurité pour un usage humain, il faut qu'elle ait passé plusieurs tests de phase préclinique sur des animaux. Bien que la communauté scientifique ait déployé de grands efforts en ce sens et ait réussi à remplacer beaucoup d'expériences sur animaux par des méthodes de substitution, un nombre limité de tests sur les animaux reste à ce jour incontournable. «Tout en ayant conscience du fait que les expériences sur les animaux sont encore indispensables au progrès médical, il s'agit de les réaliser de manière à la fois aussi pertinente et aussi peu pénible que possible (refine), d'en réduire le nombre au strict minimum (reduce) et d'élaborer, encourager et utiliser autant que possible des méthodes de remplacement (replace)», souligne René Buholzer, secrétaire général d'Interpharma.

Mise en oeuvre systématique des principes des 3R

Les entreprises pharmaceutiques pratiquant la recherche appliquent systématiquement les principes 3R de protection des animaux et recherchent en permanence des améliorations. C'est ainsi que certaines entreprises membres d'Interpharma décernent chaque année un Prix 3R pour récompenser des projets et découvertes internes prometteurs, organisent des journées 3R internationales pour leurs collaborateurs et encouragent des projets de recherche 3R externes. La recherche de méthodes de substitution est avantageuse pour les animaux, mais aussi pour les entreprises, car ces méthodes sont souvent moins onéreuses que les expériences sur animaux et fournissent des résultats plus faciles à reproduire. Afin de donner un aperçu des travaux de recherche actuels, le rapport annuel présente cette année quelques exemples de Prix 3R et de méthodes de substitution.

Vous trouverez le rapport complet «Animal Welfare Report 2019» sur notre site Internet www.interpharma.ch à la rubrique Publications/Recherche. Il y est disponible au format PDF. La version imprimée de la brochure peut être commandée en français, en allemand et en anglais.

Contact:

Cécile Riviere
Responsable communication Suisse romande Interpharma
Tel: +41 61 264 34 33
cecile.riviere@interpharma.ch

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100002276/100838354> abgerufen werden.